

L'INTERCOM DU BARSURAUBOIS



VOUS ETES...

- Agriculteur / Viticulteur
- Commerçant / Artisan / Industriel
- Profession libérale / Particulier
- Association / Collectivité

... ET VOUS RECHERCHEZ...

- Un expert-comptable
- Un commissaire aux comptes
- Des conseils spécialisés dans votre secteur d'activité

... PROCHE DE CHEZ VOUS

Bar-sur-Aube
28, Avenue du Général-Lerclerc – BP 109
Tél. 03 25 27 05 64
barsuraube@fcn.fr



COMPTABILITE - SOCIAL - JURIDIQUE - CONSEILS - AUDIT



EXPERT RENOVATION
Des + pour votre Habitat

ARTISAN QUALITÉ FENÊTRES
PARTENAIRE BOUVET
www.menuiseries-bouvet.com

03 25 27 87 42

INSTALLATEUR **somfy** RGE **ECO artisan**
La nouvelle énergie du bâtiment

Votre Maison mérite un Expert

AMENAGEMENTS EXTERIEURS PAROIS VITREES ARRANGEMENTS INTERIEURS

Techni Stores Fermetures
1bis rue Louis DESPREZ 10200 BAR sur AUBE
technistoresfermetures@gmail.com

Aube NACELLE POUR VOS TRAVAUX EN HAUTEUR

LOCATIONS À L'HEURE, LA DEMI-JOURNÉE, LA JOURNÉE OU PLUS

Camion Nacelle VL.3T5
Possibilité Prestation Chauffeur
Opérateur de Nacelle

Nacelle Araignée sur Chenilles
Hauteur 19 m
Déport 6,50 m

**Hauteur 20 m
Déport 11 m**

17, boulevard de la République
21, Rue du Général Beurnonville (Garage)
10200 BAR SUR AUBE

09 75 84 15 23
06 08 84 92 17
aube.nacelle@orange.fr
www.aubenacelle.com

NOUVEAU
À BAR-SUR-AUBE

FAIBLE ENCOMBREMENT

Village de la Champagne
Séjours insolites en Champagne

slowmoov

+33(0)9.81.88.10.98
VILLAGE-CHAMPAGNE@SLOWMOOV.COM
WWW.SLOWMOOV.COM
10200 BAR-SUR-AUBE - FRANCE

Editorial



David LELUBRE

Président de la Communauté
de Communes de la Région
de Bar-sur-Aube

Barsurauboises, barsuraubois,

Voici le magazine annuel de votre intercommunalité. Déjà une année écoulée de plus. Une année de travail, de concertation, de réunion dont l'unique but est la valorisation de notre territoire.

Cette année a été une année présidentielle avec son lot de changements à venir. Certains me rassurent, d'autres m'inquiètent. L'idée d'une concertation entre l'Etat et les collectivités est bonne si elle est productive et empreinte d'une confiance réciproque. Le gel des dotations et la suppression de la taxe d'habitation me font craindre une réelle menace sur la libre-administration des collectivités territoriales. C'est toute l'ambivalence de la politique menée actuellement : le chaud et le froid.

Tout cela n'empêche pas la CCRB de travailler. Le complexe aquatique passera à la phase travaux courant Novembre pour devenir réalité. Ces deux derniers mois ont permis d'effectuer les dernières études obligatoires nécessitant par anticipation la fermeture de l'actuelle piscine. Concernant la participation des Communautés de Communes voisines, les discussions avancent, même si nous avons connu des difficultés. Je ne doute pas que l'intérêt général primera.

2017 a été l'année de mise en place de la réforme de la collecte des ordures ménagères. Le but est le maintien à l'équilibre de notre budget et donc de la taxe liée. Je suis conscient des efforts de chacun pour s'adapter à ce nouveau type de collecte. Le changement était conséquent. Et vous, habitants, aviez relevé ce défi avec grande réussite. Merci de votre compréhension et de vos efforts pour le tri.

Sachez que des Sakatri sont toujours disponibles en mairie ou à la CCRB. Ils sont gratuits. Pensez aussi à utiliser vos vieux containers pour les sacs jaunes. D'autres évolutions interviendront dans les prochains mois.

D'autres travaux ont été menés avec notamment l'engagement dans la démarche SCOT, la réalisation par vos élus de notre Contrat de Ruralité, l'étude sur l'avenir de l'écomusée de Bayel, les études hydrauliques de la Bresse et de Clairvaux, mise en place du zéro phyto, premiers travaux de la commission "avenir de nos écoles". L'ordre des réalisations ne correspond pas à leur importance mais elles sont toutes synonymes de nombreuses heures passées par vos conseillers communautaires. Qu'ils soient remerciés de leur mobilisation et de leur action.

Un autre dossier est engagé : l'intégration de la compétence GEMAPI dans nos travaux. GEMAPI signifie gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. C'est une compétence nouvelle et obligatoire. Elle nous est donc imposée. A nous de l'utiliser pour faire de nos milieux aquatiques une force de notre territoire. C'est mon ambition.

Enfin, je ne peux pas clore cet édito sans évoquer la fermeture confirmée de la centrale de Clairvaux. Tout a été dit sauf l'essentiel : pourquoi ? Toutes mes pensées vont vers le personnel dont les qualités n'ont été ni entendues et encore moins respectées dans cette véritable gabegie. Maintenant, le site de Clairvaux ne doit pas être à l'abandon. L'avenir de notre territoire est là. Quotidiennement je mobilise tous les acteurs pour donner au site de Clairvaux toute l'attractivité qu'il mérite.

Le travail continue.

Excellente fin d'année à vous et à vos proches.

**Bulletin d'informations
de la Communauté de Communes
de la Région de BAR SUR AUBE**

Directeur de la publication :
David Lelubre

**Édition - Mise en page,
Conception graphique :**
CRÉA FLASH

14-16 rue Esther-Cuvier 93260 Les Lilas
tél. : 01 48 97 03 45 - fax : 01 43 60 47 60

La reproduction, même partielle, de tout document contenu dans cette revue n'est pas autorisée et peut entraîner des poursuites judiciaires en cas de non observation de cette clause. Nos annonceurs sont responsables des documents qu'ils nous confient pour reproduction, en ayant soin, notamment, d'acquiescer les droits y afférents s'il y a lieu. En aucun cas, l'éditeur ne pourra être poursuivi à la place d'un annonceur pas assez prudent et n'ayant pas respecté cette clause.



ouuh la la !!

Proche de chez vous...
sur 1000m² d'EXPOSITION...



Meubles Antoine

Créateur d'ambiances

www.meublesantoine.fr
10200 Champignol Les Mondeville

MEUBLES - SALONS - LITERIE - CUISINES - DRESSING - DÉCORATION... **03 25 27 43 22**



*ElectrAube vous accompagne dans tous vos projets
Logements, Industries, Bureaux, Commerces, Hôtels*

*Installations Electriques
Courant Fort
Courant Faible
Fibre Optique
Energies renouvelables*

Conseils, Etudes, Réalisations et Maintenances

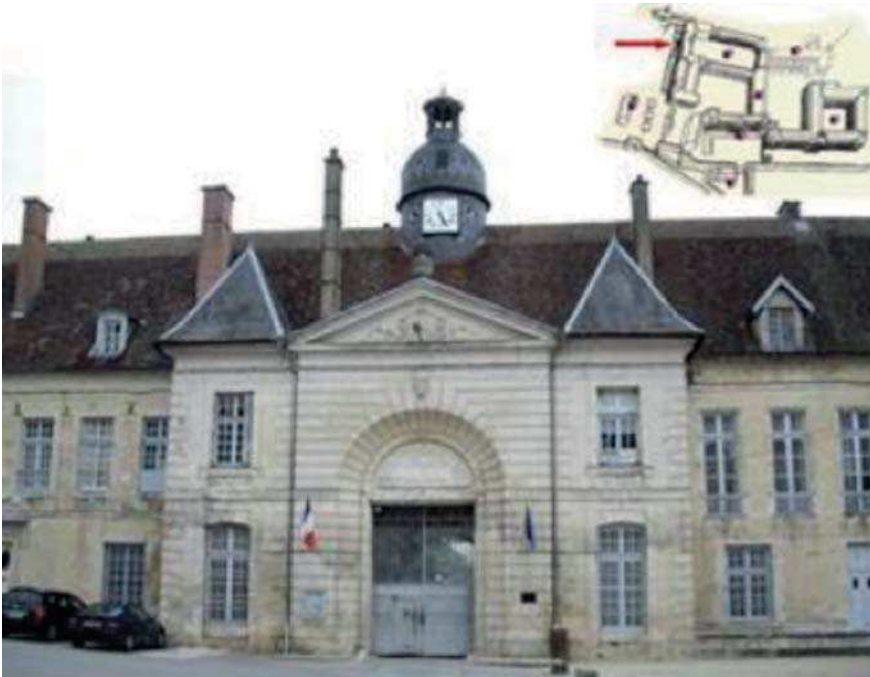


www.electraube.fr
Tel : 09.67.57.21.95
Mobile : 06.50.13.78.14

contact@electraube.fr
57, route de Dijon
10310 Ville sous La Ferté



Une forte mobilisation pour la sauvegarde de Clairvaux



Dès l'annonce de la fermeture du centre Pénitentiaire par M. URVOAS, Garde des Sceaux, les élus locaux ont tenu à se mobiliser pour s'opposer à une décision incohérente mettant à mal le devenir du territoire déjà en proie à de nombreuses difficultés économiques. La fermeture d'un site emblématique comme Clairvaux alors que l'Etat ne cesse de clamer son intention de construire entre 10000 à 16000 places de prison pour pallier la montée du terrorisme et la surpopulation carcérale est inacceptable. Plus de 200 familles du territoire sont impactées par cette décision.

Afin d'interpeller les pouvoirs publics et les médias, la Communauté n'a cessé de porter des actions : communiqués de presse, courriers de ralliement adressés à l'ensemble des élus des Départements de l'aube et de Haute Marne, manifestations, rendez-vous au ministère.

Malgré tous les efforts déployés, l'Etat a décidé de fermer définitivement ce site en 2022. La démolition de certains bâtiments est intervenue ce qui les rendra inexploitable.

Néanmoins, les élus locaux ne veulent pas baisser les bras, une commission devenir de Clairvaux a été constituée lors de la réunion du conseil plénier du 23 mars 2017 afin de réfléchir à la possibilité de reconversion de Clairvaux. Il est important de montrer à nos autorités gouvernementales que le site mérite d'être valorisé et qu'il ne peut en aucun cas tomber en désuétude.



Discours du Président devant de nombreux élus le 16 décembre 2016 à Troyes

Retour sur les opérations menées dans le cadre de l'opération TEPCV

La Communauté de Communes bénéficie du Fonds de Financement de la Transition Energétique (FFTE) pour l'accompagner dans des actions qu'elle a inscrites dans le cadre de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte signée le 29 décembre 2015 avec le ministère de l'écologie.

Le programme d'actions qui a été réalisé est le suivant :

• Axe biodiversité

➤ construction d'hôtels à insectes

La collectivité a souhaité sensibiliser les écoliers du territoire à la notion de biodiversité et a pris l'attache du CPIE de Soulaines. La prestation du CPIE s'est déroulée en deux temps : le CPIE du Pays de Soulaines devait, dans un premier temps, réaliser des animations auprès des écoles de la CCRB. Ces animations ont permis d'informer les enfants sur les insectes et la nécessité de les protéger.



Ci-contre l'hôtel construit à l'école de Bayel par la classe de CM1/CM2.

Dans un second temps les écoliers ont pu participer à la construction de 30 hôtels à insectes.



➤ opération recyclage lampes usagées

Consécutivement à un partenariat entre EDF et le ministère de l'écologie, la Communauté de Communes en tant que Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV) a reçu une dotation de blisters leds. Désireuse de sensibiliser les plus jeunes au thème du recyclage des lampes usagées, une séance d'animation d'une heure a été organisée dans chaque classe primaire du territoire.

Cette animation a été réalisée par un intervenant du Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) agréé par l'Education Nationale. A cette occasion, chaque enfant s'est vu remettre un blister de deux ampoules leds en échange de deux ampoules usagées (tous les modèles d'ampoules étaient acceptés : filaments, néons...) qu'il ramènera de chez lui.

➤ jardins et vergers pédagogiques

Afin de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge aux espèces végétales, à la gestion de l'eau et des déchets et à leur donner envie de manger des fruits et des légumes, la Communauté de Communes a décidé de créer toujours en partenariat avec le CPIE de Soulaines 10 jardins et 4 vergers pédagogiques. Les vergers seront implantés dans des terrains de 30 à 50 m² sur les communes d'Arsonval, Montier en l'isle, Jaucourt et dans le parc de la Maison intercommunale et de Promotion du Territoire.



Les carrés de jardins quant à eux ont été réalisés dans les écoles d'Arsonval, de Montier en l'Isle, de Jaucourt, Arrentières, Bergères, Meurville, Bayel et les Forges St Bernard.

➤ acquisition de ruchers pédagogiques et tours à hirondelles

Adaptée aux zones à fortes concentrations urbaines, la ruche bee pass est une ruche de proximité qui isole la planche d'envol et permet aux abeilles de sortir et d'entrer à plus de 2m50 du sol :

Les communes de Fontaine et Proverville ont fait l'acquisition d'une ruche pédagogique.



Tour à hirondelle de 4m de haut avec un toit de 1.20 m x 1.20 m. Entonnoir anti-prédateur contre les lérotis, belettes et chats. Poutre et charpente en douglas. Toit en tuile shingle Repasse sur batterie 12 volts et kit solaire.

Deux tours à hirondelles ont été installées : sur les communes de Jaucourt et de Fontaine.

• Amélioration des installations d'éclairage public par le remplacement des ampoules existantes par les lampes led

Les communes de Bar-sur-Aube, Fontaine, Fravaux, Proverville et Ville-sous-la Ferté ont décidé de participer à cette opération. Les ampoules des 306 luminaires permettront d'économiser 66 560 MWh par an.

• Axe rénovation énergétique à destination des particuliers :

La Communauté de communes a porté pendant 5 ans une Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui s'est achevée en mai 2016, et de nombreux travaux de rénovation énergétique d'un gain supérieur ou égal à 30% restent à faire en direction des foyers modestes. Aussi, a-t-elle décidé d'inscrire dans la convention TEPCV un axe rénovation énergétique à destination des particuliers. Les particuliers à foyer modeste peuvent présenter une demande d'aide pour la réalisation de travaux à économie d'énergie d'un gain minimum de 30%. Ces derniers sont subventionnés à hauteur de 50% sur le montant HT (finançable à 30% par l'appui financier TEPCV et 20% par la CCRB).

• Démarche zéro phyto dans les collectivités

La démarche "zéro phyto" consiste pour les collectivités à supprimer l'utilisation des pesticides chimiques pour l'entretien des espaces végétalisés et de voirie telle que l'interdit le loi Labbé depuis le 1^{er} janvier 2017. Les produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques, plus couramment connus sous le nom de pesticides, sont destinés à lutter contre les insectes (insecticides), les champignons (fongicides) et les "mauvaises herbes" ou indésirables (herbicides).

Pourquoi le "zéro phyto"? L'objectif est de réduire la pollution de l'eau (en surface et dans les nappes souterraines), la pollution des sols et la pollution de l'air en diminuant les molécules de synthèse et l'exposition de tous à ces produits, dans un but de santé publique. Ainsi la CCRB et quatre communes de son territoire se sont engagées dans les méthodes alternatives (désherbage thermique et manuel) au travers de plans de gestions différenciés.



seppo.net

Complexe aquatique

La construction du futur complexe aquatique intercommunal, un projet structurant pour le territoire

La piscine tournesol datant des années soixante-dix et ayant été construite pour l'enseignement de la natation aux scolaires présentait de nombreux sites de vétusté. N'étant plus adaptée aux besoins des usagers, la collectivité a décidé de mettre en œuvre un projet structurant pour le territoire au travers de la construction d'un complexe aquatique.

La piscine a définitivement fermé ses portes le 2 septembre 2017. La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux est en cours. 19 entreprises interviendront pour la réalisation de ce projet de construction qui comprendra :

- Un bassin de natation de 250 m² d'une profondeur allant de 1,20 à 2 m
- Un bassin balnéoludique et d'apprentissage de 142 m² d'une profondeur comprise entre 0,80 et 1,40 m
- Une zone de jeux d'eau sans profondeur de 35 m²
- Un espace forme humide : Sauna, hammam, douches de 68 m² Zone relaxation 23 m²
- Deux salles sèches, l'une de 87 m², l'autre de 58 m²
- Les locaux annexes d'accueil, vestiaires sanitaires polyvalents, vestiaires sanitaires forme, locaux du personnel et techniques.



Vue intérieure du nouveau complexe aquatique

Après les analyses réglementaires courant septembre et octobre, les travaux débuteront début novembre par la démolition et sont programmés pour se terminer au printemps 2019.

Des maîtres-nageurs bien occupés !

Les trois maîtres-nageurs sauveteurs ayant le diplôme d'Éducateur Sportifs, la collectivité a décidé, durant le temps de construction du nouvel équipement, de :

- les faire intervenir gracieusement dans les classes élémentaires du territoire ou durant les nouvelles activités Pédagogiques (NAP) afin de dispenser des cours d'Éducation Physique et Sportive.

Cette nouvelle expérience n'est pas sans déplaire au personnel ainsi qu'aux enfants qui voient les maîtres-nageurs dans un autre contexte !

- les mettre à disposition d'autres piscines aux alentours ayant des besoins occasionnels en personnel.



La Maison de l'Enfance, une structure accueillante pour les tous petits

Agrée initialement pour recevoir 14 berceaux, le multi accueil a évolué au cours des années et des besoins des usagés ; sa capacité d'accueil est aujourd'hui de 30 berceaux. 13 professionnelles de la petite enfance accompagnent actuellement les enfants et les familles.

Partenariat parents-professionnels, bienveillance, éveil, convivialité sont les mots qui ont toujours accompagné cette structure.

Un éveil musical est proposé aux enfants tout au long de l'année. La MDE est aussi partenaire avec la médiathèque, le cinéma. Des projets animent le quotidien de la structure, comme des rencontres intergénérationnelles, la semaine du goût, et selon les saisons et la culture de la région.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Communauté de Commune de la Région de Bar sur Aube a délégué la gestion de la structure à un prestataire de service : la société People and Baby, société de conseil en création et gestion de structures d'accueil petite Enfance dont le siège social se situe à Paris. Confiance confirmée par 2 renouvellements de contrat de délégation.

La structure bénéficie de grands espaces de vie, avec beaucoup de clarté, et d'un grand jardin.

**La directrice de la Maison de l'Enfance est actuellement Sabine Boussin.
La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 18h30.
Pour tous renseignements, veuillez contacter le 03 25 27 95 52**



Les enfants de la crèche ont fait les vendanges

Cela devient une tradition à la Maison de l'Enfance au mois de septembre, et dans l'esprit de la région, les enfants de la crèche ont fait les vendanges.

Une exposition de matériel de vendange prêtée par les familles, imagiers, créativité autour du raisin (modelage, peinture), dégustation...et récolte du raisin. Le soir, les familles pouvaient repartir avec une grappe de raisin vendangée à la MDE. Cette année encore un bon cru !



Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise

Des avantages fiscaux existent sur le territoire

Depuis le 1^{er} juillet 2017, l'ensemble des communes du territoire de la CCRB sont classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

Afin de favoriser le développement local et les embauches dans les ZRR, les entreprises qui souhaitent s'y implanter bénéficient d'exonérations fiscales sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité.

➤ Impôt sur les bénéfices :

Peuvent en bénéficier : Les entreprises, quel que soit leur statut juridique ou leur régime fiscal, créées ou reprises **avant le 31 décembre 2020** ayant :

- une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale ;
- un siège social et toutes les activités implantées dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ;
- un régime réel d'imposition (de plein droit ou sur option) ;
- moins de 11 salariés en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois ;
- moins de 50 % du capital détenu par d'autres sociétés.

Les entreprises nouvelles créées ou reprises bénéficient d'une exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés :

- totale pendant 5 ans ;
- partielle pendant les 3 années suivantes : 75, puis 50 puis 25%

➤ Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

Sont exonérées de cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- les extensions ou créations, reconversions, ou reprises d'établissements exerçant des activités industrielles ou de recherche scientifique et technique, ou de services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique ;
- les créations d'activités par des artisans, inscrits au répertoire des métiers, procédant à des travaux de fabrication, de transformation, de réparation ou des prestations de services et pour lesquels la rémunération du travail représente plus de 50 % du chiffre d'affaires ;
- les créations d'activités commerciales et aux reprises d'activités commerciales, artisanales ou professionnelles réalisées par des entreprises exerçant le même type d'activité, avec moins de 5 salariés et installées dans les communes de moins de 2 000 habitants.

L'exonération concerne l'ensemble de la CET (cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Sa durée est de 5 ans maximum.

Attention : cette exonération est soumise à agrément

➤ Cotisations patronales :

Les entreprises implantées en ZRR, peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales pour l'embauche du premier au cinquantième salarié.

Cette exonération d'une durée maximale d'un an (à compter de la date d'embauche du salarié) est totale pour une rémunération horaire inférieure ou égale à 150 % du Smic puis décroît de manière dégressive et s'annule pour une rémunération horaire égale ou supérieure à 240 % du Smic.

**N'hésitez pas à vous rapprocher des services des impôts pour
savoir si vous pouvez bénéficier de ces avantages fiscaux.**